

<b>Conseil Municipal du</b> 12 décembre 2022		<b>à</b> 18h00	
N°ordre	5	<b>Titre</b> Organisation du Défi vers Pavie, Italie	
N° identifiant	2022-0289		
Rapporteur(s)	Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER		
Date de la convocation	02/12/2022		
<b>Président de séance</b>	Mme Léonore MONCOND'HUY	<b>PJ.</b>	Règlement du dispositif Défi Pavie
Secrétaire(s) de séance	Frankie ANGEBAULT		
Membres en exercice	53		
Quorum	27		
Présents	45	<p>Mme Léonore MONCOND'HUY - <b>Maire</b>  M. Stéphane ALLOUCH - Mme Élodie BONNAFOUS - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN -  Mme Ombelyne DAGICOUR - M. Amir MISTRIH - Mme Hélène PAUMIER - M. Kentin  PLINGUET - M. Charles REVERCHON-BILLOT - Mme Julie REYNARD - Mme Nathalie  RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Robert ROCHAUD - M. Vincent GATEL <b>Adjoints</b>  M. Frankie ANGEBAULT - Mme Béatrice BEJANIN - M. Bastien BERNELA - M. François  BLANCHARD - M. Aurélien BOURDIER - M. Anthony BROTTIER - Mme Isabelle  CHÉDANEAU - M. Alain CLAEYS - M. Didier DARGÈRE - Mme Laurence DAURY REIG -  Mme Agnès DIONÉ - M. Rafael DOS SANTOS CRUZ - Mme Julie FONTAINE - M. Jean-  Louis FOURCAUD - M. Bouziane FOURKA - Mme Carine GILLES - M. Abderrazak  HALLOUMI - Mme Monique HERNANDEZ - M. Didier LONGUEVILLE - Mme Zoé LORIOUX  - - CHEVALIER - M. Laurent LUCAUD - M. Christian MICHOT - Mme Clémence POURROY  - M. Pierre-Étienne ROUET - Mme Sylvie SAP - Mme Claude THIBAUT - Mme Chantal  NOCQUET - M. Alois GABORIT - Mme Samira BARRO-KONATÉ - M. Pierre RIGOLLET -  M. Pierre NÉNEZ - M. Théo SAGET <b>Conseillers municipaux</b></p>	
Absents	1	<p>Mme Myriam MARCIL <b>Conseillère municipale</b></p>	

Mandats	7	Mandants	Mandataires
		Mme Élisabeth NAVEAU DIOP	M. Aloïs GABORIT
		Mme Solange LAOUDJAMAÏ	M. Anthony BROTTIER
		M. Maxime PÉDEBOSCQ	Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER
		Mme Lucile VALLET	M. François BLANCHARD
		Mme Lisa BELLUCO	Mme Élodie BONNAFOUS
		Mme Alexandra DUVAL	Mme Hélène PAUMIER
		Mme Alexandra BESNARD	M. Charles REVERCHON-BILLOT

Observations	<p>L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de la n° 1 à 34 et de la n° 36 à 47. La délibération n° 35 est retirée.</p> <p>Ne prend pas part au vote à titre personnel Mme Myriam MARCIL (Université de Poitiers).</p>
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	Commission Développement local et rayonnement
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Adjointe Développement - Rayonnement Direction Économie - Emploi - Enseignement supérieur
------------------	---

S'inscrivant dans une forte dynamique européenne, la ville de Poitiers souhaite encourager les jeunes à voyager en Europe. Après Marbourg puis Coimbra, il est proposé aux jeunes, pour cette 3<sup>ème</sup> édition du « Défi », de se rendre à Pavie en Italie, dans une logique écoresponsable et citoyenne.

La ville de Poitiers travaille avec la ville de Pavie dans le cadre de l'Alliance universitaire EC2U (*European Campus of City-Universities*).

La ville de Pavie montre un réel intérêt à la création d'un réseau de villes européennes, en parallèle de ce réseau des universités. Deux jours dédiés à la construction de ce réseau de villes européennes ont été organisés à Pavie en avril 2022. Avec un riche patrimoine culturel et une des plus anciennes universités d'Italie, Poitiers et Pavie ont beaucoup en commun. Dans ce contexte partenarial, l'Université de Poitiers a proposé un co-financement, dont les modalités seront définies début 2023.

La municipalité, l'université de Pavie et l'association ESN Pavie (*Erasmus student network*) confirment leur intérêt pour cette 3<sup>ème</sup> édition du « Défi » et l'accueil des jeunes Poitevins dans leur ville en 2023.

L'objectif de ce dispositif est d'encourager les jeunes à voyager autrement, à partir à la découverte d'initiatives inspirantes et à la rencontre de personnes, d'associations, de collectivités ou encore d'entreprises engagées pour leurs territoires. Cette démarche doit également s'inscrire dans une nouvelle façon de se déplacer, respectueuse de l'environnement.

L'appel à projets qui sera lancé mi-décembre 2022, avec le règlement du dispositif, fixe certaines obligations :

- le voyage doit s'effectuer par des moyens de transport alternatifs, qui ne soient ni l'avion, ni la voiture personnelle
- les jeunes devront tenir un "carnet de voyage" et créer des contenus pour les réseaux sociaux racontant leurs rencontres
- le dispositif est ouvert aux jeunes de plus de 18 ans, jusqu'à 30 ans
- les groupes sont composés au minimum de deux personnes jusqu'à 6 personnes.

Chaque équipe préparera de manière détaillée son itinéraire, les rencontres prévues ainsi que son budget. Les groupes voyageraient entre mai et octobre 2023.

Les différents acteurs de la jeunesse à Poitiers seront mobilisés afin d'aider les jeunes dans la préparation et l'organisation de leur projet. Une promotion du Défi sera faite sur le site de « Vacances pour tous et toutes ».

**Après examen de ce dossier, il vous est proposé :**

- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document et convention à intervenir sur ce sujet**
- **d'imputer la dépense correspondante, soit 10 000 €, à l'article 6256 du budget Principal.**

POUR	52		La Maire,
CONTRE	0		Mme Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	0		Frankie ANGEBAULT



**RESULTAT DU VOTE**

Adopté

Affichée le	16 décembre 2022	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	14 décembre 2022	Identifiant de télétransmission	086-218601946-20221212-168204- DE-1-1
Nomenclature Préfecture	7.10	Divers	